

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 décembre 2023

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1

F.O. no 48 du 1^{er} décembre 2023

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 39 (trente-neuf) personnes votantes
Non-votants : 01 (une) personne non-votante
Total : 40 (quarante) personnes

Excusés : Bongard Christine, Porsel
Maillard Cédric, Porsel
Martin Garance et Pache Nicola
Monney Bernard et Françoise, Pont
Monney René, Porsel
Staehli Frédéric, Bouloz
Wampfeler Marie-Jeanne, Porsel

Scrutateurs : Barbey Nolan, Bouloz
Clerc René, Porsel

Tractanda :

L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mardi 12 décembre 2023** à 19 h 30 à l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, Route de Romont 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2023
2. Budgets 2024
 - 2.1 Budget du compte de résultat
 - 2.2 Budget du compte d'investissement
 - 2.2.1 no 0290.5040.00 Rénovation de l'Auberge de la Fleur de Lys, Porsel
- Isolation combles sur la grande salle, changement tableau électrique, pose d'une borne double pour la recharge de voitures électriques sur le parking du centre village, porte cave côté Route de Romont, peinture barrière balcon appartement
 - 2.2.2 no 06150.5010.01 Aménagements routiers
Mise à jour devis augmentation coût des matériaux, agrandissement mur de soutènement, nouveau trottoir à l'angle de l'administration communale (dossier Carrefour de Champ Diguez à Porsel).
 - 2.3 Approbation des budgets
3. Informations du Conseil communal (Bureau électoral, voitures tampons sur parkings centre village et de la Salle polyvalente, décharge du cimetière, démission d'un membre du Conseil communal)
4. Divers

Le procès-verbal ainsi que les budgets 2024, soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

* * *

L'assemblée a été convoquée selon le mode en vigueur, soit par tous-ménages, affichage au pilier public et publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, ceci dans les délais légaux. L'information a aussi paru sur le site Internet communal.

M. Jean-Claude Bongard, Syndic, précise que les débats ne seront pas enregistrés. Il demande si quelqu'un souhaite enregistrer les débats ; si tel est le cas, il doit s'annoncer (application de l'ordonnance modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 1er septembre 2012, art. 3). Personne ne se manifeste.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Le contrôle des présences a été effectué à l'entrée de la salle.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé. Il est demandé aux personnes de bien vouloir annoncer nom, prénom avant de prendre la parole.

* * *

Avant de développer l'ordre du jour, je souhaite préciser que pour les Autorités communales, la fin de l'année coïncide avec la préparation des budgets pour l'année suivante.

La situation financière de notre Commune est stable, cependant depuis ces dernières années, nous devons constater que les charges progressent plus que les produits, ce qui est encore le cas cette année **puisque** le budget du compte de résultat 2024 présente un excédent de charges de **231'096 fr.**

Le budget des investissements présente, quant à lui, un excédent de charges de **128'385.00 fr.** Ce sont principalement des reports d'investissements déjà votés au budget 2023.

Pour ce qui concerne les locaux de la nouvelle administration, les travaux, nous avons emménagé au début du mois d'août 2023 et ils ont été inaugurés le samedi 14 octobre 2023. Nous avons profité cette occasion pour fêter les 20 ans de la fusion. Ce fut une très belle journée pleine de convivialité.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2023, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2023 est approuvé par 38 oui (trente-huit), en outre, il y a une abstention.

Merci à la Secrétaire communale.

2.1 BUDGET DU COMPTE DE RESULTAT

M. le Syndic présente le budget du compte de résultat à l'aide de l'écran.

Au fil de la présentation, M. le Syndic commente certains chiffres.

Nombre habitants pris en compte	1'193
Clé veveysane, participation Le Flon	4.999%
Clé VOG, participation Le Flon	4.20%

Vue d'ensemble du budget de résultats



Libellés MCH2	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	760 795	140 152	669 709	172 386	690 435	125 269
1 ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE	168 375	55 768	154 009	84 780	227 184	142 482
2 FORMATION	2 132 471	415 421	2 109 563	517 387	2 054 763	322 871
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	101 889	1 150	75 336		55 589	500
4 SANTÉ	705 863	41 280	642 630	8 000	558 501	9 667
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	613 596	21 200	609 524	16 200	524 572	22 297
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	316 161	21 011	315 381	123 608	262 981	19 211
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	552 852	514 414	637 338	613 198	532 665	497 720
8 ECONOMIE PUBLIQUE	31 517	22 000	28 608	22 000	24 206	34 065
9 FINANCES ET IMPOTS	129 813	4 049 840	136 500	3 791 802	185 507	4 288 066
TOTAL	5 513 333	5 282 237	5 378 598	5 349 361	5 116 403	5 462 148
EXCEDENT DE REVENUS (BENEFICE)					345 745	
EXCEDENT DE CHARGES (PERTE)		231 096		29 237		
TOTAL	5 513 333	5 513 333	5 378 598	5 378 598	5 462 148	5 462 148

Excédent de charges = CHF 231 096

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 9

Il y a une augmentation de l'excédent de charges car nous devons commencer à payer les charges des nouveaux investissements en 2024.

2.2 COMPTE DE RESULTAT, RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

La parole est donnée à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Après l'examen des documents transmis par la Commune, la Commission financière s'est réunie le lundi 27 novembre 2023 pour assister à la présentation du budget communal 2024 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard, accompagné de Mme Corinne Levrat, administratrice des finances.

La Commission financière a été en mesure de rédiger sereinement son rapport 2024 grâce aux explications convaincantes qui ont été apportées sur toutes les questions soulevées par ses membres.

Elle remercie le Conseil communal dans son ensemble, l'administratrice des finances ainsi que les secrétaires pour leur engagement et leur travail de qualité effectué tout au long de l'année.

Budget du compte de résultats 2024

*Pour 2024, les charges et les produits prévisionnels s'élèvent respectivement à CHF 5'513'332.80 et à CHF 5'282'236.55. Le budget du compte de résultats 2024 présente donc un **déficit de CHF 231'096.25**. Ce déficit reste raisonnable et supportable au vu de la fortune réévaluée à la hausse de la Commune.*

*La Commission financière donne un **préavis favorable** et propose à l'assemblée d'accepter le budget du compte de résultats 2024 tel que présenté par le Conseil communal.*

2.2 BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Vue d'ensemble du compte des investissements



Libellés MCH2	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	63 500	493 520	1 535 650	365 000	291 648	
1 ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE			565 920		74 095	
2 FORMATION			70 000		25 944	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
4 SANTÉ						
5 PRÉVOYANCE SOCIALE						
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	293 000		231 000			
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	495 000	229 595	595 500	229 595	107 295	
8 ECONOMIE PUBLIQUE						
9 FINANCES ET IMPOTS						
TOTAL	851 500	723 115	2 998 070	594 595	498 982	0
EXCEDENT DE REVENUS (BENEFICE)						
EXCEDENT DE CHARGES (PERTE)		128 385		2 403 475		498 982
TOTAL	851 500	851 500	2 998 070	2 998 070	498 982	498 982

Excédent de charges = CHF 128 385

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 22



Investissements 2023 terminés en 2023

0290.5040.00 Fleur de Lys : Rénovation appartement, WC, rampe et lave-vaisselle

0290.5040.03 Achat PPE administration communale et inauguration

0290.5060.00 Equipement PPE administration communale et déménagement

0291.5040.00 Salle polyvalente : Rénovation porte et vestiaire douche hommes, ouverture AES

0291.5040.01 Salle polyvalente : Pose panneaux solaires

1620.5040.00 Abris PC : Construction d'abris communaux

2170.5040.02 Bâtiments scolaires : Pompe à chaleur et réparation toiture bâtiment C

7301.5033.00 Déchetterie : Nouvelle Ecopresse, logiciel Gestinergie pour recharge de cartes et rénovation d'une benne

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 24

Investissements 2023 reportés au budget 2024



Libellés MCH2	Budget 2024		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.6040.00 Vente PPE administration		380 000		365 000
0291.6300.00 Subventions panneaux sol.		113 520		
7101.5031.01 Conduites eau Rte Perreymartin	85 000		85 000	
7101.5031.04 Réf. conduites d'eau salle polyvalente	50 000		50 000	
7101.5060.00 Remplacement compteurs d'eau	75 000		75 000	
7201.5032.02 Prolongement eaux usées Les Sauges	285 000		285 000	
7201.6370.00 Taxes de raccordement		229 595		229 595

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 26

2.2.1 PROJET REFECTION APPARTEMENT AUBERGE DE LA FLEUR DE LYS, PORSEL - 0. ADMINISTRATION GENERALE – Investissement no 0290.5040.00

Présentation à l'aide du beamer faite par M. Jean Gillard, Conseiller communal en charge du dicastère « bâtiments » pour les éléments concernant l'Auberge de la Fleur de Lys.

M. Gillard précise qu'il est nécessaire d'isoler le plafond de la grande salle, depuis les combles/galettes en vue d'être conforme aux normes si nous devons changer le chauffage (PAC par exemple). C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de prendre les devants.

Pour ce qui est de la porte de la cave, elle se trouve vers les escaliers d'accès, côté route cantonale (Route de Romont) ; elle date de la construction du bâtiment ; de ce fait, elle est très ancienne. On voit le jour le long du montant et l'air passe.

Au sujet de la barrière, comme elle n'était pas aux normes (90 cm au lieu de 1 mètre), nous avons dû procéder au relèvement de cette dernière. Pour ce faire, nous avons fait souder un élément afin de la surélever. Maintenant, il faudra la peindre.

M. Christian Thieren, Porsel, demande si la peinture n'était pas prévue dans les investissements de la rénovation de l'Auberge. Normalement, l'architecte aurait dû y penser.

R. comme l'appartement est maintenant occupé à plein temps, nous avons dû mettre aux normes la barrière. Et après travaux, nous avons constaté qu'il serait mieux de peindre toute la barrière plutôt que seulement l'extension.

M. Michel Grivel, Porsel, précise que chaque fois on additionne les dépenses pour l'Auberge et on met des centaines de milliers de francs.

R. M. Gillard précise que nous avons commencé le gros œuvre en 2014 ; c'était nécessaire de le faire en premier.

M. Grivel poursuit en ajoutant que la Commune aurait dû faire tout en même temps.

R. M. Gillard répond que ce n'était pas possible de tout faire en même temps car cela aurait été un trop gros investissement.

M. le Syndic ajoute que nous faisons chaque année quelques investissements. Pour cette fois-ci, nous devons anticiper en vue d'éventuellement changer le chauffage.

M. Grivel pense qu'il aurait fallu raser le bâtiment et faire des bureaux.

M. Marc Levrat, Porsel, prend la parole pour dire qu'il est évident qu'il faut faire l'isolation. Est-il prévu de faire l'isolation au-dessus de la scène ?

R. La réponse est oui.

M. Levrat demande s'il sera possible d'avoir un élément antibruit ?

R. M. le Syndic répond que nous allons faire appel à un acousticien pour savoir ce qu'il faut faire à l'intérieur pour éviter trop de résonance.

Mme Juliana Cruchon, Porsel, veut défendre les vieux bâtiments car, elle-même, a acheté une vieille ferme. Dès qu'on commence à rénover, cela coûte cher. Elle trouve néanmoins bien de rénover les bâtiments.

M. Christian Thieren, Porsel, parle du compte de résultat. Il y a une différence d'environ 100'000.00 fr. qui est plus que significative au niveau des comptes de l'Administration communale. Est-ce possible d'avoir des explications ?

R. M. Fabien Thürler, Porsel, précise que lorsque nous avons voté le global pour l'acquisition des nouveaux locaux communaux, l'information a été donnée sur le supplément de charges de 200'000.00 fr.

M. Le Syndic rappelle que le budget 2022 tenait compte des nouveaux locaux administratifs et de 210 places d'abri de protection civile et donnait un déficit de 170'000.00 fr. Ce n'est qu'un budget. Il faudra voir le résultat des comptes.

Présentation à l'aide du beamer faite par M. Christian Cardinaux, Conseiller communal pour la présentation de la borne de recharge électrique.

Ce sera un investissement qui va rapporter de l'argent.

M. Grivel souhaite préciser que si les bornes sont derrière l'Auberge, il faudra prévoir un hangar pour le cas où il pleuvra. En plus, cela va générer des ennuis. Chacun se débrouille.

R. M. le Syndic donne l'exemple d'un représentant de commerce qui est de passage et à qui cela rendra service.

M. Fabien Thürler, Porsel, demande si le paiement se fera par carte ?

R. M. Cardinaux répond qu'il sera possible de recharger par carte ou par l'application Natel. Il ajoute que l'on pourra charger via le scan d'un QR code.

M. Thürler estime que c'est bien d'avoir une borne de recharge. D'ailleurs, il y en a de plus en plus. Il ajoute que la Société de laiterie étudie la pose de bornes de recharge dans le garage de l'immeuble. C'est une bonne chose ; il faut aller de l'avant.

M. René Clerc, Porsel, pense le contraire. Si chacun met ses 10'000.00 fr. chez lui, personne ne viendra charger son véhicule sur la borne communale.

R. C'est plutôt un service que l'on rend et c'est un plus pour l'Auberge.

M. Stéphane Garin, Porsel, demande qui a fixé le tarif à 0.65 fr./kWh ?

R. M. Christian Cardinaux répond que c'est le Conseil communal qui a fixé le prix.

M. Garin ajoute que, pour sa petite voiture, cela va coûter plus cher que l'essence si le tarif est à 0.65 fr./kWh.

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, répond que pour la Commune d'Oron, le tarif est à 0.70 fr./kWh.

M. Christian Cardinaux rappelle que les habitants, qui ont une voiture électrique, ont une borne chez eux ; c'est donc plutôt pour les autres personnes.

M. Marc Levrat précise qu'il fait partie de la Commission de l'Énergie ; elle a parlé de la borne de recharge. Ce sujet n'est pas arrivé au hasard de la part du Conseil communal. Evidemment la Commune se doit de mettre à disposition ce service. Même les entreprises le font.

M. Levrat demande combien cela coûte ?

R. 0.80 fr./kWh par thermique si on est bon marché. Ce n'est peut-être pas rentable mais cela s'auto-finance. Soyons pro actifs.

M. Thieren n'est pas contre la pose d'une borne mais il voit les frais pour 2 bornes.

R. M. Cardinaux précise que c'est plutôt une double borne. M. Levrat ajoute que cela se fait presque toujours ainsi.

M. Thieren demande sur quelle base (nombre de recharges par jour) le Conseil communal a tablé ?

R. M. Cardinaux répond que c'est sur une estimation de 20 kWh/jour.

M. Thieren demande pourquoi le Conseil communal n'a pas dissocié la borne de recharge des travaux de l'Auberge.

R. M. Cardinaux répond que la borne est alimentée par le tableau électrique de l'Auberge.

Mme Claudine Aebischer, Pont, constate l'indication d'une rétrocession en négatif sur le tableau présent à l'écran.

R. M. Cardinaux répond qu'il y a une mauvaise indication, c'est plutôt la Commune qui rétrocède le montant à Eaton.

M. Michel Grivel pense que cela ne fonctionnera pas car jamais personne ne viendra une fois par jour. Il faudrait des chambres à louer dans l'Auberge pour que cela fonctionne.

Lui-même a mis des panneaux solaires sur sa propriété et il ne s'achètera pas une voiture électrique. Il pense que chacun doit se débrouiller.

M. Fabien Thürler demande quel est le tableau électrique concerné par la dépense proposée au budget 2024.

R. M. le Syndic répond que cela concerne le tableau électrique qui se trouve dans la cave. Il est composé d'une partie extérieure et d'une partie intérieure. Il est monté sur un gros panneau d'amiante. Seul le Groupe E SA peut rentrer dans ce petit local. Lors du prochain contrôle périodique, il ne passera pas car il n'est plus aux normes.

M. Jean Gillard conclut en précisant que le tableau électrique est aussi ancien que la construction de l'Auberge. Nous allons profiter de l'installation de la borne électrique pour changer ce tableau.

0 – Investissement rénovation Auberge Fleur-de-Lys



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.5040.00 Rénov. Auberge Fleur-de-Lys	63 500		238 000			

Rénovation Auberge Fleur de Lys, Porsel

CHF 63 500 Isolation combles sur la grande salle, changement tableau électrique, pose d'une borne double pour la recharge de voitures électriques sur le parking du centre village, porte de cave côté Route de Romont, peinture barrière balcon appartement

Incidences nouvel investissement CHF 63 500 sur le compte de résultats

amortissement comptable :	3.0%	→	CHF 1 905
intérêts :	1.5%	→	CHF 953
Total			CHF 2 858

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 31

Présentation par M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal. L'investissement pour ce carrefour a déjà été voté dans le cadre du budget 2023. Nous avons souhaité sécuriser le chemin vers l'Administration communale plus le mur de soutènement.

Nous devons présenter un supplément pour cet investissement car le prix des matériaux a augmenté.

M. Fabien Thürler demande de combien est l'augmentation ?

R. M. Fragnière répond que c'est de l'ordre de 87'000.00 fr.

M. Michel Grivel demande pourquoi la Commune n'a pas profité de la construction du quartier par M. Jaquet pour effectuer ces travaux ; ainsi nous n'aurions pas eu d'augmentation à prendre en charge. Cela fait combien d'années qu'on en parle ; cela aurait déjà dû être fait.

R. M. Fragnière précise que nous avons dû attendre que toutes les villas soient terminées de construire car les camions qui amènent les matériaux abîment le revêtement de la route.

M. Christian Thieren demande quand les travaux vont débiter.

M. Fragnière répond que les soumissions seront ouvertes la semaine prochaine et les travaux commenceront à débuter en mai 2024.

M. Levrat demande s'il y aura une participation des privés au niveau des aménagements ?

R. M. Fragnière répond que tout se trouve sur le domaine public communal, donc non. Nous allons donc essayer de voir avec les propriétaires pour une éventuelle participation.

M. le Syndic ajoute que le Conseil communal est en contact avec le promoteur qui a construit le quartier de villas.

6 – Trafic et télécommunications



Libellés MCH2	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6150.5010.01 Aménagements routiers	293 000		231 000			

Aménagements routiers

CHF 206 000 Report 2023 Route de Champ Diguez

CHF 87 000 Route de Champ Diguez : Mise à jour devis augmentation coût des matériaux, agrandissement mur de soutènement, nouveau trottoir à l'angle de l'administration communale

Incidences nouvel investissement CHF 293 000 sur le compte de résultats

amortissement comptable :	2.5%	→	CHF 7 325
intérêts :	1.5%	→	CHF 4 395
Total			CHF 11 720

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 35

M. le Syndic commente les diapositives suivantes.

Plan financier quinquennal 2024 - 2028



Principes de base

- Tablons sur une augmentation des **charges** de **+2%** et des **produits** de **0%**.
Scénario le plus pessimiste.
- Prenons les chiffres des budgets 2023 et 2024 tels quels.
- Ajoutons les incidences sur le compte de résultat des investissements planifiés par notre commune et les associations de communes dont nous faisons partie. Ces charges commencent l'année qui suit leur réalisation.

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 36

Plan financier quinquennal 2024 - 2028



Liste des investissements liés prévus (amortis dès 2025)

2024 Rénovation ancien Hôpital RSSV CHF 7 000 000

Charges réparties entre les communes membres selon les clés de répartition déterminées.

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 37

Plan financier quinquennal 2024 - 2028



Liste des investissements propres prévus (amortis dès 2025)

2024	Vente PPE administration Bouloz	CHF	- 380 000
2024	Fleur de Lys : Isolation plafond grande salle + divers	CHF	63 500
2025	Fleur de Lys : Changement chaudière	CHF	100 000
2025	Bâtiments scolaires : Toiture pavillon C	CHF	50 000
2025	Bâtiments scolaires : Crédit étude toiture pavillon A	CHF	70 000
2024	Routes : Carrefour Champ Diguez	CHF	293 000
2025	Routes : Traversée de Pont	CHF	25 000
2025	Routes : Carrefour Bouloz	CHF	370 000
2024	Approvisionnement en eau : Conduite Rte Perreymartin	CHF	85 000
2024	Approvisionnement en eau : Conduite Salle polyvalente	CHF	50 000
2024	Approvisionnement en eau : Nouveaux compteurs et télémétrie	CHF	75 000
2024	Protection des eaux : Conduite hors zone Les Sauges	CHF	55 405

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 38

Plan financier quinquennal 2024 - 2028

Evolution du compte de résultats et des fonds propres disponibles



Année	Résultat	Montant	Fonds propres	Solde
2022	Bénéfice	CHF 345 745	Solde fonds propres	CHF 4 711 829
2023	Perte budgétée	CHF 29 237	Solde fonds propres	CHF 4 682 592
2024	Perte budgétée	CHF 231 096	Solde fonds propres	CHF 4 451 496
2025	Perte estimée	CHF 360 257	Solde fonds propres	CHF 4 091 239
2026	Perte estimée	CHF 500 429	Solde fonds propres	CHF 3 590 810
2027	Perte estimée	CHF 615 150	Solde fonds propres	CHF 2 975 659
2028	Perte estimée	CHF 732 166	Solde fonds propres	CHF 2 243 493

□ Commune Le Flon • 12.12.2023 39

M. Thieren précise que des nouveaux bâtiments se construisent ; c'est une bonne chose. Pourquoi ne pas budgétiser des produits en plus ? Les nouveaux propriétaires paieront des impôts dans la Commune et c'est assez facilement évaluable. Est-ce que le Conseil communal a fait, à l'interne, un plan financier un peu plus optimiste car dans le cas contraire, plus personne ne voudra venir dans notre Commune.

M. Michel Grivel est étonné que l'on ne mette pas des panneaux solaires sur le toit de l'Auberge de la Fleur de Lys ?

R. M. Marc Levrat précise que le sujet a été traité dans le cadre de la Commission de l'Energie ; la Commission va revenir sur ce dossier.

M. Christian Cardinaux répond à M. Grivel que lorsque le Conseil communal a parlé de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Salle polyvalente, ce dernier était opposé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic invite la Commission financière à lire son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme Claudine Aebischer, Présidente, précise qu'après l'examen des documents transmis par la commune, la commission financière s'est réunie le lundi 27 novembre 2023 pour assister à la présentation du budget communal 2024 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard, accompagné de Mme Corinne Levrat, administratrice des finances.

Budget d'investissement 2024

*Pour 2024, les charges prévues s'élèvent à CHF 851'500.00 dont CHF 701'000 sont des investissements acceptés précédemment par l'Assemblée communale et qui ont été reportés en 2024. La somme des nouveaux investissements proposés s'élève donc à CHF 150'500.00. Avec des produits prévisionnels totalisant CHF 723'114.85, le budget d'investissement 2024 présente également un **déficit de CHF 128'385.15.***

Ci-dessous, la liste des nouveaux investissements proposés par le Conseil communal :

- **Préavis favorable** au nouvel investissement no 0290.5040.00 Rénovations restaurant de la Fleur de Lys à Porsel
Isolation combles grande salle (CHF 35'300.00), pose de deux bornes de recharge électrique (CHF 10'100.00), remplacement d'une porte à la cave (CHF 4'400.00), du tableau électrique (CHF 7'650.00), de la barrière du balcon de l'appartement (CHF 6'000.00) ainsi que divers investissements non matériels : **Total : CHF 63'500.00**
- **Préavis favorable** aux aménagements routiers à la route de Champ Diguez no 6150.5010.01
Mise à jour du devis : augmentation du coût des matériaux, agrandissement du mur de soutènement, nouveau trottoir à l'angle de l'administration **CHF 87'000.00**

Pour ces nouveaux investissements, il n'est pas possible de prélever dans la réserve de réévaluation créée à la suite de l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2. De ce fait, leur amortissement creuse le déficit du budget d'investissement 2024. Toutefois, ce déficit est couvert par les fonds propres disponibles qui s'élèvent à CHF 4'711'829.30 à la clôture de l'exercice 2022. D'autre part, la Commission financière relève les efforts consentis par le Conseil communal pour limiter les investissements au strict nécessaire et pour présenter un budget réaliste.

Ainsi, la Commission financière donne un **préavis favorable** et propose à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissement 2024 tel que présenté par le Conseil communal.

En revanche, le **plan financier 2024-2028** indique que les fonds propres disponibles de la Commune vont diminuer chaque année en raison notamment de l'augmentation générale des charges et de l'absence d'augmentation des produits. Si les prévisions du Conseil communal devaient se réaliser, la commission financière constate que la marge de manœuvre pour procéder à de probables nouveaux investissements serait de plus en plus faible.

* * * *

M. le Syndic remercie sincèrement la Commission financière et sa Présidente pour leur excellente collaboration et pour tout travail et les heures consacrées pour tout contrôler le budget 2024.

La parole n'étant plus demandée : → On passe au vote

a) Le BUDGET DU COMPTE DE RESULTAT 2024 avec des charges s'élevant à CHF 5'513'333.00 et des produits s'élevant à CHF 5'282'237.00 donnant donc un déficit de CHF 231'096.00 est mis au vote. Il est approuvé par 36 oui (trente-six), en outre, il y a 1 (un) non et 2 (deux) abstentions.

b) Le BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2024 est voté chapitre par chapitre :

1. ADMINISTRATION GENERALE **Total pour le poste CHF 63'500.00**

2.2.1 no 0220.5040.00 Rénovation Auberge de la Fleur de Lys à Porsel
Isolation combles sur la grande salle, changement tableau électrique, pose d'une borne double pour la recharge de voitures électriques sur le parking du centre village, porte cave coté Route de Romont - CHF 63'500.00

Résultat du vote : 35 oui (trente-cinq), 2 (deux) non et 2 (deux) abstentions.

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS **Total pour le poste CHF 293'000.00**

2.2.2 no 6150.5010.01 Aménagements routiers, crédit d'étude agrandissement mur de soutènement, nouveau trottoir à l'angle de l'administration communale (Dossier carrefour de Champ Diguez à Porsel) - CHF 87'000.00

Résultat du vote : 38 oui (trente-huit) et 1 non (un)

3. Informations du Conseil communal

M. le Syndic donne la parole à

3.1 Bureau électoral

Présentation par **BONGARD Jean-Claude, Syndic**

Dès 2024, composition :

1 personne de l'Administration communale

5 scrutateurs/suppléants dont le/la Président/e du Bureau de vote

Doivent noter dans leur agenda les dates des votations/élections pour l'année complète

Durée du mandat : 1 an, au minimum

Rétribution à l'heure

M. Michel Grivel demande où cela va se passer ?

R. Au Bureau communal, dans le local du Bureau de vote.

M. Grivel demande combien cela va coûter ?

R. entre 1'700.00 fr. et 2'000.00 fr. par année.

Mme Catherine Tardin, Pont, demande si les dates des votations seront indiquées ?

R. oui, en effet. Un tous-ménages d'information sur le sujet sera adressé aux habitants prochainement.

* * *

3.2. Voitures tampons sur parkings centre village et de la Salle polyvalente

Présentation par **FRAGNIERE LUDOVIC, Conseiller communal**

Nous devons constater qu'un nombre croissant de véhicules d'habitants sont régulièrement parkés sur les places de parc communales, que ce soit au centre du village ou à la Salle polyvalente à Porsel.

Le problème survient à cause du fait que soit les conducteurs n'ont pas de places de parc chez eux, soit ils doivent payer les places de parc et ils ne veulent pas !

En soi, si c'est occasionnel, cela ne pose pas de problème ; par contre, **il faut impérativement éviter de laisser son véhicule stationné sur ces places de parc en hiver afin de ne pas gêner le déneigement. Tout véhicule non-enlevé, en cas de neige prend le risque de se voir bloqué par la neige lors du déblaiement.**

M. Christian Thieren pourquoi la Commune ne crée pas des zones de stationnement limité ?

R. M. Fragnière répond que dans ce cas-là, nous devrions engager quelqu'un pour contrôler le parcage.

M. Thieren estime qu'il faut, alors, clairement le dire ?

R. M. Fragnière précise qu'au niveau légal, nous ne pouvons rien faire.

M. le Syndic ajoute que la Commune a repéré les voitures concernés. Nous allons faire une information ciblée auprès des propriétaires des véhicules. Le Conseil communal compte sur la responsabilité des conducteurs.

* * *

3.3 Décharge du cimetière

Présentation par **GILLARD Jean, Conseiller communal**

Une photo de la décharge apparaît à l'écran.

Nous avons constaté que l'entretien des tombes donnait lieu au dépôt de toutes sortes de déchets (plantes, plastiques, cartons et autres) dans la décharge du cimetière. Nous souhaitons remédier à ce problème ; dès lors, nous demandons aux personnes concernées de bien vouloir, dès à présent, ne mettre que les déchets verts dans la décharge du cimetière. Les autres déchets (carton, papier, plastiques etc.) sont à reprendre avec vous à la maison afin de les évacuer via la déchetterie communale

M. Gillard ajoute que dès le 1^{er} janvier 2024, ce seront uniquement des déchets verts qui pourront être déposés dans ladite décharge.

Mme Sylvie Monney, Bouloz, demande si cette directive va être respectée ?

Certaines personnes de l'assistance émettent des doutes.

R. M. le Syndic précise qu'il faut que les cartons et plastiques soient repris et déposés à la déchetterie. Nous faisons le tri des déchets à la déchetterie et au cimetière, aucun tri ne se fait. C'est incohérent.

M. René Clerc, Porsel, demande qui nettoie la décharge ? Est-ce l'Employé communal ?

R. Réponse affirmative. M. le Syndic ajoute que les déchets du cimetière sont acheminés vers l'Entreprise Etter & Fils SA qui trie et nous devons payer pour cela. Dès lors, nous espérons que le résultat sera positif en 2024.

M. Thieren fait remarquer que le dépôt des déchets verts doit se faire pendant les heures d'ouverture de la déchetterie. Ne serait-il pas possible de prévoir une ouverture spéciale pour les déchets verts pour celles et ceux qui n'ont pas un grand terrain ? Il ne demande pas de réponse immédiate mais souhaite que le Conseil communal étudie sa requête.

R. M. le Syndic précise que cela sera étudié.

Mme Gisèle Panchaud, Bouloz, précise qu'il y a des personnes de l'extérieur qui viennent entretenir les tombes ; comment doivent-elles faire car elles n'ont pas accès à notre déchetterie.

R. M. le Syndic répond qu'elles doivent reprendre les plastiques et les cartons ; cela n'est pas si lourd. Il ajoute que nous allons faire un essai durant l'année 2024.

* * *

3.4 Démission d'un membre du Conseil communal

Présentation par **BONGARD Jean-Claude, Syndic**

Il informe l'assistance que M. Nicolas Favre, Conseiller communal, a décidé de quitter le Conseil communal après 8 ans de bons et loyaux services. Des remerciements lui seront adressés lors de la prochaine assemblée communale.

Indications :

Parution dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg du **vendredi 05 janvier 2024**

Distribution du tous-ménages informatif

Délai pour le dépôt des listes : **lundi 22 janvier 2024 à 12 h 00**

Election complémentaire : **dimanche 03 mars 2024**

Ouvert à tous/toutes citoyens/nes ayant l'exercice des droits politiques en matière communale (art. 48 LEDP) ; dépôt de liste signée par le/la candidat/e, accompagnée de 20 signatures de citoyens/nes ayant la capacité civique

* * * *

4. Divers

M. le Syndic laisse maintenant la parole à l'assemblée.

DISCUSSION :

1. Mme Gisèle Panchaud, Bouloz, se fait du souci pour les enfants qui prennent le bus à Bouloz car ils doivent passer par le chemin qui longe l'ancienne laiterie et ce chemin n'est pas du tout éclairé ; ils sont dans la nuit noire ! Est-il possible de faire quelque chose ?

R. C'est un chemin communal ; M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, répond que la Commune va voir avec l'Etat de Fribourg pour installer un point lumineux.

M. Michel Grivel, Porsel précise que pour sa route privée, il va laisser tomber ; cependant, il a une question pour M. Claude Dévaud, ancien Caissier communal (qui est présent) ; il avait dû verser 5.00 fr./m2 lorsqu'il avait acheté la propriété de M. Daniel Dévaud. Par rapport aux m2 de sa parcelle, il veut voir cet argent.

R. M. le Syndic prie M. Grivel de ne pas importuner M. Dévaud qui n'est plus Caissier communal depuis plusieurs années. Il ajoute que M. Grivel a acheté sa propriété en 1995 sous la Commune de Porsel qui n'existe plus puisqu'elle a fusionné en 2004, soit il y a 20 ans !

Il ajoute que le vendredi 17 novembre 2023, à 10 h 30, il est passé vers M. Grivel en compagnie de son Collègue M. Ludovic Fragnière. Tout lui a été expliqué clairement. Le dossier est maintenant clos. En plus, on ne va pas débattre de ce dossier en assemblée communale.

* * * *

M. Philippe Dénervaud, Bouloz, a vu le bus scolaire passer par la route des Esserts à Bouloz ; est-ce une nouveauté sachant que la Commune a dit, à l'époque, qu'il n'était pas possible de faire passer le bus scolaire par cette route ?

R. Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndique, répond que les TPF ont eu quelques soucis au niveau de leur bus scolaire.

M. le Syndic précise que nous allons nous renseigner auprès des TPF pour savoir ce qui se passe.

* * * *

M. David Dévaud, Bouloz, demande si la Commune a des informations supplémentaires sur le dossier Valtraloc, carrefour de Bouloz ; en effet, des Collaborateurs du SPC sont passés vers lui et il lui manque des détails, comme par exemple le prix au m2.

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, lui confirme qu'effectivement, ils sont passés vers lui ; il était également présent. Les travaux ne vont pas commencer sans qu'il soit informé. Le SPC a pris note des doléances des propriétaires concernés. Il va recevoir un courrier avec les plans finaux qui indiqueront les emprises sur les terrains des propriétaires.

On demande quand aura lieu la mise à l'enquête publique ?

R. M. Fragnière répond que c'était prévu en novembre 2023. Toutefois, il y a un peu de retard. Les propriétaires concernés seront informés de la mise à l'enquête publique.

* * * *

La parole n'est plus demandée.

* * * *

M. le Syndic tient à remercier l'assemblée pour sa participation active et ses décisions. Il remercie également ses Collègues, le personnel administratif ainsi que tous les autres employés collaborateurs de la Commune.

Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndique, remercie chaleureusement, en son nom et au nom de ses Collègues, M. le Syndic pour tout le travail effectué et pour la bonne collaboration.

Il est 21 h 30 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée souhaitant bon retour, à toutes et à tous, dans leurs foyers et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne Année 2024. Un verre de l'amitié et quelques pizzas sont servis au terme de l'assemblée.

Porsel, le 12 décembre 2023

La Secrétaire

Le Syndic